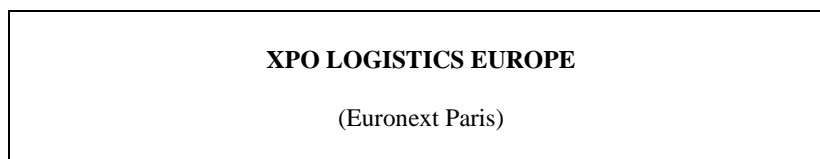


221C0712
FR0000052870-OP014-R03

6 avril 2021

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société



1. Le 6 avril 2021, Rothschild Martin Maurel, agissant pour le compte de la société XPO Logistics UK Limited¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société XPO LOGISTICS EUROPE, en application de l'article 236-3 du règlement général.

XPO Logistics, Inc. détient directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 9 449 907 actions XPO LOGISTICS EUROPE² représentant 12 532 736 droits de vote, soit 96,07% du capital et 96,96% des droits de vote de cette société³ ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XPO Logistics, Inc.	100	ns	200	ns
XPO Logistics France ⁴	8 483 229	86,24	11 565 958	89,48
XPO Logistics UK Limited	966 578	9,83	966 578	7,48
Total XPO Logistics, Inc.	9 449 907	96,07	12 532 736	96,96

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **315 €** la totalité des actions XPO LOGISTICS EUROPE non détenues directement et indirectement par XPO Logistics, Inc., soit un nombre maximal de 341 887 actions XPO LOGISTICS EUROPE⁵, représentant 3,48% du capital de cette société³.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur demandera, à l'issue de l'offre publique, dans la mesure où les conditions en sont d'ores et déjà remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions XPO LOGISTICS EUROPE non présentées à l'offre en contrepartie d'une indemnisation unitaire de 315 €

¹ Contrôlée par la société la société américaine de droit de l'Etat du Delaware XPO Logistics, Inc. dont les actions sont négociées sur le New York Stock Exchange.

² Par ailleurs 44 447 actions sont autodétenues par XPO LOGISTICS EUROPE, soit 0,45% du capital.

³ Sur la base d'un capital composé de 9 836 241 actions représentant 12 925 470 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ En ce compris 300 actions XPO LOGISTICS EUROPE représentant 400 droits de vote prêtées à des membres du conseil de surveillance de XPO LOGISTICS EUROPE qui sont assimilées aux actions détenues par XPO Logistics France en application des dispositions de l'article L.233-9, I 4^o du code de commerce.

XPO Logistics, Inc., actionnaire à 100% de la société XPO Logistics France, a décidé le 30 mars 2021 la dissolution sans liquidation de XPO Logistics France conformément à l'article 1844-5 du code civil. Sous réserve de l'absence d'oppositions de créanciers dans le délai légal, cette dissolution interviendra automatiquement le 1^{er} mai 2021, date à laquelle la totalité des passifs et actifs de XPO Logistics France (en ce compris 8 482 929 actions XPO LOGISTICS EUROPE) seront dévolus à XPO Logistics, Inc.

⁵ L'offre ne vise pas les 300 actions XPO LOGISTICS EUROPE prêtées par XPO Logistics France à des membres du conseil de surveillance de XPO LOGISTICS EUROPE, ni sur les 44 447 actions autodétenues.

À l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général. Le projet de note en réponse sera déposé ultérieurement (cf. articles 231-26 I, 3° du règlement général).

2. La suspension de la cotation des actions XPO LOGISTICS EUROPE est maintenue jusqu'à nouvel avis.
